

Dénommé-e « le/la stagiaire »

# **ENGAGEMENT RECIPROQUE**

#### **ENTRE**

La Jeunesse au Plein Air du Rhône et de la Métropole de Lyon (JPA 69ML) 76 rue Montgolfier 69006 Lyon, Représentée par : M. / Mme (NOM Prénom) ..... Responsable de la formation BAFA de (Organisme) ..... Organisme de formation agréé par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse Dénommé « l'organisme formateur » Et M. / Mme (NOM Prénom) ..... ☐ Non-scolarisé ☐ Apprentissage ☐ Lycéen Etablissement : ..... ☐ Etudiant-e Université ...... Cursus ...... Demeurant : ..... Bénéficiant des aides suivantes : ☐ CAF : 91,47 € pour l'ensemble de la formation (allocataires te non-allocataires) ☐ Allocataire MSA : 200 € par stage ☐ Non-allocataire MSA ☐ Autre-s (Municipalité, Comité d'entreprise, etc.) de ...... €

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Le présente convention concerne le stage BAFA suivant :		
	Stage de formation générale Stage d'approfondissement	
Intitulé :		
Du	àà	
	Internat	
	Demi-pension Demi-pension	
	Externat	
Coût de la session :		

## L'organisme formateur s'engage à :

- Inscrire le/la stagiaire au stage cité ci-dessus selon les modalités financières précisées plus loin
- Proposer un stage pratique dans un ACM d'un organisateur membre de la JPA ou orienter le stagiaire vers un partenaire local laïque
- Proposer au/à la stagiaire un-e tuteur-trice pendant toute la durée de sa formation
- Au-delà, accompagner si besoin les stagiaires qui le souhaitent vers un parcours d'engagement citoyen (Service civique).

### Le/la stagiaire s'engage à :

- Aller au bout de sa formation (Formation générale + stage pratique + approfondissement)
- Participer à l'encadrement d'au moins un autre Accueil Collectif de Mineurs (ACM) après la fin de sa formation
- Effectuer son stage pratique et le séjour suivant chez un organisateur laïque à but non lucratif
- Prendre part au bilan annuel de l'action, incluant la promotion de l'engagement éducatif, du BAFA et des Accueils Collectifs de Mineurs laïques
- Déclarer (page 1) l'intégralité des aides (CAF, MSA, autres...) auxquelles il/elle peut avoir droit et effectuer les formalités nécessaires à leur perception selon les modalités demandées.
- Auto-financer sa formation à hauteur de 5 €/jour

# **MODALITES FINANCIERES**

La JPA Rhône et Métropole de Lyon attribue au	u (à la) stagiaire une aide de :
☐ 200 € pour le stage de formation in	itiale
☐ Avec un bonus de 100 € po	ur un stage en internat
☐ 150 € pour le stage d'approfondisse	ement
☐ Avec un bonus de 50 € pou	r un stage en internat
Dans la limite d'un reste à charge de 5 € par jo	ur de formation
Montant apporté par la JPA : €	
Les aides de droit commun auxquelles le/la sta d'entreprises, mairies, etc) viennent en comple	agiaire a éventuellement droit (CAF, MSA, Comités ément.
DECLARATION	
Le/la stagiaire atteste que ses déclarations sor aux aides dont il pourrait disposer.	nt exactes et exhaustives, notamment celles relatives
•	le fait que la participation de la JPA est conditionnée au e respect de celui signé pour la formation initiale financement du stage d'approfondissement.
Fait à, le,	
Faire précéder la signature de la mention man	uscrite « Bon pour accord »
Pour la JPA, L'organisme formateur	Le / la stagiaire